CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-1/08

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur: AUBERT André

OBJET: Avis du Département sur l'actualisation et l'informatisation du Schéma Départemental de

Vocation Piscicole (S.D.V.P.).

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (S.D.V.P.) est un document regroupant un ensemble de données sur les rivières du département et se définit comme un outil de planification des actions à promouvoir en terme de préservation et de valorisation des milieux aquatiques. Suite à la refonte de ce schéma réalisé par la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Seine-et-Marne, l'avis du Département est sollicité par le Préfet de Seine-et-Marne en vue de son approbation.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L433-2 du Code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil général n° 07/15 en date du 29 janvier 1993, relative au projet de Schéma Départemental de Vocation Piscicole (S.D.V.P.),

VU la délibération de la CP n° 1/06 C en date du 4 mai 2009 approuvant le projet de convention concernant la réactualisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) par la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis favorable sur les documents constitutifs du nouveau Schéma Départemental de Vocation Piscicole (S.D.V.P.), tels qu'ils sont proposés par le Préfet de Seine-et-Marne dans son courrier du 6 janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ

)incul Em)